
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 septembre 2022 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

La séance débute à 19 h 30.

22-435

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1. Réflexion

1.2. Proclamations

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

22-435 2.1. Adoption de l'ordre du jour

22-436 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 16 août 2022

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

22-437 3.1. Demande d'aide financière – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains – Projet Maison du vélo

4. GESTION ADMINISTRATIVE

22-438 4.1. Renouvellement de mandats – Comité de la mobilité intelligente et durable

5. RESSOURCES HUMAINES

22-439 5.1. Embauche – Journalier et jardinier – Service des infrastructures et gestion des actifs

22-440 5.2. Embauche – Journalier – Service des infrastructures et gestion des actifs

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

22-441 6.1. Autorisation de signature – Modification à l'entente de service concernant l'application des règlements interdisant la distribution de certains sacs de plastique

22-442 6.2. Ratification et mandats – Poursuite judiciaire et représentations devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lot 5 542 175 du Cadastre du Québec

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

- 22-443 7.1. Approbation – Listes des paiements à ratifier et des comptes à payer
- 22-444 7.2. Achat d'équipements et de fournitures – Fonds de parcs et de terrains de jeux
- 22-445 7.3. Achats d'équipements et de fournitures – Fonds de roulement
- 22-446 7.4. Modifications – Terme d'emprunt pour certains règlements
- 22-447 7.5. Rachat d'obligations – Refinancement de certains règlements

8. INFRASTRUCTURES

- 22-448 8.1. Autorisations – Honoraires professionnels pour la coordination des feux de circulation sur le chemin du Fer-à-Cheval
- 22-449 8.2. Adjudication – Mandat de services professionnels – Plans et devis – Travaux d'aménagement du parc de l'Érablière – Projet R-1276, lot 4
- 22-450 8.3. Approbation – Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable – Année 2021

9. LOISIRS

- 22-451 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence – Événements sportifs

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 22-452 10.1. Renouvellement de mandats – Comité de l'environnement
- 22-453 10.2. Autorisations, engagements et désignation d'un mandataire – Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue – Volet acquisition – Communauté métropolitaine de Montréal
- 22-454 10.3. Autorisation de signature – Protocole d'entente – Arbre-Évolution COOP de solidarité

11. RÉGLEMENTATION

- 22-455 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1167-5 modifiant le *Règlement 1167 relatif à la circulation* afin de prolonger la période d'interdiction de stationnement de nuit en saison hivernale
- 22-456 11.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1289 autorisant le paiement des coûts des travaux de voirie et de remplacement d'aqueduc sur les rues d'Avignon et de La Rochelle ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 330 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 330 000 \$
- 22-457 11.3. Adoption – Règlement 1288 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage de certaines branches de la Rivière du Trésor pour un montant de 68 300 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 68 300 \$

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Dépôt – Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

22-458 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCLAMATIONS

SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ – 11 AU 17 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QUE la Semaine de la municipalité est présentement en cours et se déroule sous le thème « Ma municipalité, à mes côtés! »;

ATTENDU QUE cette semaine est l'occasion de mettre à l'avant-scène les organisations municipales, leur travail ainsi que la vie démocratique qui y est associée, étant au cœur du quotidien des citoyens.nes, et ce, tout au long de leur vie, pour les services qu'elles offrent et les projets qu'elles déploient;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame la semaine du 11 au 17 septembre 2022 « Semaine de la municipalité » et remercie chaleureusement toutes les personnes qui participent à la vie démocratique et à la qualité de notre milieu de vie.

JOURNÉES DE LA CULTURE – 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2022

ATTENDU QUE la 26^e édition des Journées de la culture se déroulera sous la thématique de « Haut et fort! » et se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2022;

ATTENDU QUE les Journées de la culture sont nées d'une concertation du milieu culturel et que cet événement annuel vise à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous une thématique commune, à l'échelle du territoire, et ce, dans l'optique d'améliorer l'accès des citoyens aux arts, au patrimoine et à la culture;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, le 30 septembre ainsi que les 1^{er} et 2 octobre 2022 « Journées de la culture », dans le but de manifester ostensiblement l'attachement de la Ville de Sainte-Julie à la culture ainsi que son dévouement envers la relance et le développement de celle-ci.

JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS – 1^{ER} OCTOBRE 2022

ATTENDU QUE les aînés de Sainte-Julie sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

ATTENDU QUE la Journée nationale des aînés est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leur famille et leurs milieux de travail;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 1^{er} octobre 2022 « Journée nationale des aînés » et encourage les citoyens.nes à reconnaître le rôle crucial que les aînés jouent dans notre collectivité.

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – 9 AU 15 OCTOBRE 2022

ATTENDU QUE le Québec connaît annuellement une baisse significative du nombre d'incendies depuis 2010, notamment grâce à des activités de prévention efficaces et par la mise en œuvre de schémas de couverture de risque en incendie, mais qu'il survient néanmoins, chaque année au Québec, 16 000 incendies;

ATTENDU QUE des mesures de prévention et de sensibilisation adéquates permettent d'éviter bon nombre de ces incendies et les conséquences importantes et parfois dramatiques qui en découlent, étant donné que près de la moitié des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame la semaine du 9 au 15 octobre 2022 « Semaine de la prévention des incendies » et invite tous les citoyens.nes à s'informer sur les bonnes pratiques en matière de prévention des incendies.

22-436

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 AOÛT 2022

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 16 août 2022, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-437

DEMANDE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) – PROJET MAISON DU VÉLO

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (ci-après « TAPU ») du ministère des Transports vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie (ci-après la « Ville ») a pris connaissance des modalités d'application du Programme TAPU et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet de Maison du vélo;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que la coordonnatrice de projets à la Direction générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-438

RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ DE LA MOBILITÉ INTELLIGENTE ET DURABLE

ATTENDU QUE le « comité ville intelligente » a été renommé « comité de la mobilité intelligente et durable » lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juin 2022, résolution 22-280;

ATTENDU les résolutions de nomination portant les numéros 18-073 et 19-112;

ATTENDU QUE les premiers mandats des membres citoyens du comité sont échus;

ATTENDU QUE quatre des membres citoyens ont manifesté l'intérêt de siéger sur le comité pour un second mandat;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

DE renouveler les mandats de Mme Johanne Fournier et de MM. Maxime Gil-Blaquière, Alain Croteau et Michel Ste-Marie à titre de membres citoyens du comité de la mobilité intelligente et durable pour un second mandat de deux ans, se terminant le 1^{er} octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-439

EMBAUCHE – JOURNALIER ET JARDINIER – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 6 septembre 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'embaucher, à compter du 19 septembre 2022, Mme Michelle Olivier à titre de journalier et jardinier au Service des infrastructures et gestion des actifs, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-440

EMBAUCHE – JOURNALIER – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 6 septembre 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'embaucher, à compter du 26 septembre 2022, M. Alexandre Duval à titre de journalier au Service des infrastructures et gestion des actifs, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-441

AUTORISATION DE SIGNATURE – MODIFICATION À L'ENTENTE DE SERVICE CONCERNANT L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE

ATTENDU le Plan d'action métropolitain sur le bannissement des sacs de plastique et le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU QUE le projet du PMGMR vise à interdire la distribution de sacs d'emplettes composés de plastique;

ATTENDU QUE des démarches sont entreprises à l'échelle des municipalités de la CMM pour interdire la distribution des sacs d'emplettes composés de plastique sur son territoire;

ATTENDU QUE le 1^{er} septembre 2022, le *Règlement 1287 sur l'interdiction des sacs de plastique* est entré en vigueur, après avoir été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 16 août 2022, résolution 22-433;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit désormais l'interdiction, pour tous commerces, de distribuer des sacs d'emplettes composés de plastique compostable et des sacs de plastique conventionnel composé de plastique dérivé du pétrole et non biodégradable, quelle que soit leur épaisseur;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville veille à l'application de la réglementation à cet effet sur son territoire;

ATTENDU QUE l'entente de service concernant l'application des règlements interdisant la distribution de certains sacs de plastique dans les commerces de détails sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville doit être modifiée afin de tenir compte des changements apportés par la nouvelle réglementation;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, la modification à l'entente de service concernant l'application des règlements interdisant la distribution de certains sacs de plastique dans les commerces de détails sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

DE transmettre copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-442

**RATIFICATION ET MANDATS – POURSUITE JUDICIAIRE ET REPRÉSENTATIONS
DEVANT LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
DU QUÉBEC – LOT 5 542 175 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a retenu les services professionnels de la firme Poupart & Poupart, avocats, dans un dossier de poursuite judiciaire à la Cour supérieure portant le numéro de cause 505-17-012169-209;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie devra éventuellement faire des représentations auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dans le dossier visant le lot 5 542 175 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit mandater un laboratoire spécialisé en ingénierie pour effectuer des forages dans le sol ainsi qu'un agronome pour diverses analyses et la rédaction des rapports;

ATTENDU QU'il est du devoir et dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Julie d'intervenir dans ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service de l'urbanisme lors de la commission administrative du 6 septembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

De ratifier le mandat attribué à M^e Armand Poupart jr, de la firme Poupart et Poupart, avocats, dans le dossier de poursuite judiciaire à la Cour supérieure portant le numéro de cause 505-17-012169-209;

De mandater M^e Armand Poupart jr, de la firme Poupart et Poupart, avocats, dans le dossier de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant le lot 5 542 175 du Cadastre du Québec;

De mandater la firme de laboratoire Solmatech inc., ayant son principal établissement au 97, rue de la Couronne, Repentigny (Québec) J5Z 0B3;

De mandater Laurent Boissonneault, agronome consultant, ayant son établissement au 3460, rue Bécancour, Lyster (Québec) G0S 1V0;

D'autoriser le paiement des factures d'honoraires des différents intervenants dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-443

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 12 août 2022 au 8 septembre 2022 :

Liste F-2022-17	Chèques à ratifier	694 679,00 \$
Liste F-2022-18	Comptes à payer	3 713 065,16 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 12 août 2022 au 8 septembre 2022 apparaissant sur les listes F-2022-17 et F-2022-18;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-444

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds de parcs et de terrains de jeux;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 7 septembre 2022, totalisant 18 897,75 \$, soit fait à même le fonds de parcs et de terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-445

ACHATS D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 7 septembre 2022, totalisant 1 839,60 \$, soit fait à même le fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq (5) ans, de 2023 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-446

MODIFICATIONS – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 septembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE fixer une période plus courte pour le financement des règlements suivants, lors de l'émission du 4 novembre 2022 :

Règlements :

- 1253 50 000 \$ sur 10 ans plutôt que 20 ans
- 1269 41 732 \$ sur 5 ans plutôt que 20 ans

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-447

RACHAT D'OBLIGATIONS – REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 septembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'utiliser l'excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette afin de réduire la dette pour un règlement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approprier un montant de 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 4 novembre 2022 pour le règlement suivant :

Règlement :

- 1118 500 000 \$

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-448

AUTORISATIONS – HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA COORDINATION DES FEUX DE CIRCULATION SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL

ATTENDU QU'un mandat d'honoraires professionnels au montant de 23 880,31 \$, toutes taxes comprises, a été octroyé de gré à gré à la firme CIMA+ en 2021 par le Service des infrastructures et gestion des actifs, pour la réalisation d'une étude de coordination des feux de circulation sur le chemin du Fer-à-Cheval;

ATTENDU QU'en 2022, il a été demandé à CIMA+ de refaire les calculs de synchronisation afin d'optimiser les niveaux de service de circulation, entraînant ainsi un avenant horaire au mandat;

ATTENDU QU'avec cet avenant, le mandat d'honoraires professionnels confié à CIMA+ a atteint la somme de 25 992 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE l'article 6.3 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* prévoit que toute modification à un contrat d'une valeur inférieure à 25 000 \$ dont la modification a pour effet de faire passer la valeur du contrat à 25 000 \$ et plus est autorisée par résolution du conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'autoriser la modification au contrat d'honoraires professionnels visant la réalisation d'une étude de coordination des feux de circulation sur le chemin du Fer-à-Cheval, attribué à l'entreprise CIMA+, située au 2147, rue de la Province, Longueuil (Québec) H3C 3X6, portant la valeur totale du contrat à 25 992 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis pour ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-449

**ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS
– TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ÉRABLIÈRE –
PROJET R-1276, LOT 4**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'aménagement du parc de l'Érablière, projet R-1276, lot 4;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 juillet 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse de soumissions le 8 septembre 2022;

ATTENDU QUE le prix de la seule soumission ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70/100 dépasse l'estimation prévue pour ces travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de retirer certains items du bordereau de prix au moment de l'adjudication du contrat;

ATTENDU QUE la Ville a retiré les sections 2 et 3 du bordereau de prix pour ne conserver que la section 1;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandations a été présenté par la secrétaire du comité de sélection lors de la commission administrative du 12 septembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis concernant les travaux d'aménagement du parc de l'Érablière, projet R-1276, lot 4, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Shellex Groupe Conseil inc., située au 29, rue East Park à Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1P8, pour un montant de 191 088,45 \$ toutes taxes comprises, le tout conformément à la section 1 du bordereau de prix soumis et déposé le 12 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-450

**APPROBATION – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE –
ANNÉE 2021**

ATTENDU QUE les municipalités, dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ci-après « MAMH », doivent produire annuellement auprès du MAMH un rapport sur la gestion de l'eau potable sur leur territoire;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 12 septembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'approuver le dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2021;

QUE copie de ce rapport soit transmise au MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-451

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements sportifs d'envergure de niveau provincial;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 12 septembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements sportifs d'envergure :

NOM	ÉVÉNEMENT	MONTANT
Maxime Décarie	55 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2022 (baseball)	75 \$
Amélia Duhamel	55 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2022 (basketball)	75 \$
Marika Chapleau	55 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2022 (soccer)	75 \$
Félix-Antoine Bérubé Canning	55 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2022 (soccer)	75 \$
Isam Gauthier	55 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2022 (soccer)	75 \$
Zachary Desfossés	55 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2022 (volleyball)	75 \$
Jade Brazeau	55 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2022 (volleyball)	75 \$
Victor Lefebvre	55 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2022 (baseball)	75 \$

Arnaud Lucier	55 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2022 (cyclisme)	75 \$
Zachary Lauzon	55 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2022 (golf)	75 \$
Léane Huibers	55 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2022 (soccer)	75 \$
Marilou Robichaud	55 ^e Finale des Jeux du Québec - Été 2022 (volleyball)	75 \$
Audrey-Anne Daudelin	Championnats de patinage STAR / Michel-Proulx 2022 (patinage artistique)	150 \$
TOTAL		1 050 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-452

RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE Mme Christine Provost et M. Alexandre Beaudin ont été nommés à titre de membres citoyens du comité de l'environnement lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2020, résolution 20-485;

ATTENDU QUE le premier mandat des membres précités arrivera à échéance le 1^{er} octobre 2022;

ATTENDU QUE Mme Provost et M. Beaudin ont manifesté l'intérêt de siéger sur le comité pour un second mandat de deux ans;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

DE renouveler les mandats de Mme Christine Provost et M. Alexandre Beaudin à titre de membres citoyens du comité de l'environnement pour un second mandat de deux ans, se terminant le 1^{er} octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-453

AUTORISATIONS, ENGAGEMENTS ET DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE – VOLET ACQUISITION – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est propriétaire du lot 5 881 582 du Cadastre du Québec, connu sous le nom du parc des Étangs-Antoine-Charlebois et situé dans le corridor forestier du Mont-Saint-Bruno, aux limites des villes de Saint-Amable et de Varennes;

ATTENDU QUE ce site possède une biodiversité étonnante due à son boisé, son plan d'eau d'une grande superficie parsemé de presqu'îles et ses espèces animales et végétales d'intérêt, et qu'il présente un excellent potentiel de mise en valeur;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite profiter d'opportunités d'acquisition des lots 5 881 925, 5 881 576, 5 881 577, 5 881 928, 5 881 929, 5 881 508 et 5 881 930 du Cadastre du Québec, en front de la rue Charlebois à Sainte-Julie, dans le but d'augmenter la superficie du parc des Étangs-Antoine-Charlebois;

ATTENDU QU'un autre lot, portant le numéro 5 429 355 du Cadastre du Québec étant un boisé localisé en zone agricole et non cultivé à proximité du parc du Sorbier, contigu au périmètre urbain, présente un potentiel de mise en valeur exceptionnel;

ATTENDU QUE les lots précités sont tous situés à l'intérieur du corridor forestier du Mont-Saint-Bruno et que leur acquisition permettrait la mise en valeur des atouts naturels de ces sites;

ATTENDU QUE le volet acquisition du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue vise notamment à soutenir la réalisation de projets locaux ayant pour objectif l'acquisition, la protection et la mise en valeur des milieux naturels;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'autoriser la présentation de dossiers de candidature pour des demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal visant l'acquisition des lots 5 881 925, 5 881 576, 5 881 577, 5 881 928, 5 881 929, 5 881 508, 5 881 930 et 5 429 355 du Cadastre du Québec, en front de la rue Charlebois, contigu au parc des Étangs-Antoine-Charlebois, d'une part et à proximité du parc du Sorbier, d'autre part;

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme ou, en son absence, la directrice générale, à négocier et à signer des promesses d'achat pour l'acquisition des lots 5 881 925, 5 881 576, 5 881 577, 5 881 928, 5 881 929, 5 881 508, 5 881 930 et 5 429 355 du Cadastre du Québec;

De désigner le directeur du Service de l'urbanisme ou, en son absence, la directrice générale, à titre de mandataire pour signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les demandes de financement, tous autres documents relatifs à cette demande ainsi que toutes conventions, portant notamment sur le financement;

QUE la Ville s'engage à assumer sa part d'investissement à ces projets en devenant propriétaire en totalité;

QUE la Ville s'engage à réaliser les activités de communication énoncées aux demandes de financement;

QUE la Ville s'engage à maintenir un accès permanent et public des lots visés par les projets de mise en valeur et d'aménagement et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

QUE la Ville s'engage à assumer un suivi de conservation, à des fins écologiques, des espaces boisés des terrains visés par les projets par des mesures appropriées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-454

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – ARBRE-ÉVOLUTION
COOP DE SOLIDARITÉ**

ATTENDU QU'Arbre-Évolution est une coopérative de solidarité qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à faire co-évoluer les activités culturelles et sociales de l'être humain avec l'arbre, la forêt et l'environnement;

ATTENDU QU'Arbre-Évolution, dans le cadre de son *Programme de reboisement social*, met sur pied des projets de plantation d'arbres dans des communautés afin de séquestrer le dioxyde de carbone et réduire l'empreinte écologique générée par une ou plusieurs tierces parties représentées par Arbre-Évolution;

ATTENDU QUE plusieurs frênaies sont localisées le long de la piste cyclable du Grand-Coteau et qu'un projet de reboisement d'une frênaie est planifié cet automne près du parc des Tuileries;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite devenir l'hôtesse d'un projet de reboisement par l'entremise de ce programme et ainsi être subventionnée pour le projet de reboisement prévu cet automne;

ATTENDU QUE le reboisement de frênaies du domaine public de la Ville de Sainte-Julie s'inscrit dans le cadre du *Plan d'action contre l'agrile du frêne 2014-2028*;

ATTENDU QUE ces travaux sont importants et constituent la seconde étape du plan d'action précité pour lutter contre l'agrile du frêne;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente visant la réalisation du projet de reboisement à proximité du parc des Tuileries à intervenir avec Arbre-Évolution COOP de solidarité, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-455

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1167-5
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION AFIN DE
PROLONGER LA PÉRIODE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DE NUIT EN
SAISON HIVERNALE**

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher

QUE le *Règlement 1167-5 modifiant le Règlement 1167 relatif à la circulation afin de prolonger la période d'interdiction de stationnement de nuit en saison hivernale* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1167-5 est présenté et déposé séance tenante par ce membre du conseil.

22-456

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1289 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC SUR LES RUES D'AVIGNON ET DE LA ROCHELLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 330 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 330 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier

QUE le *Règlement 1289 autorisant le paiement des coûts des travaux de voirie et de remplacement d'aqueduc sur les rues d'Avignon et de La Rochelle ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 330 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 330 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1289 est présenté et déposé séance tenante par ce membre du conseil.

22-457

ADOPTION – RÈGLEMENT 1288 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART, LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DE LA RIVIÈRE DU TRÉSOR POUR UN MONTANT DE 68 300 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 68 300 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal désire autoriser le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage des branches 10, 11, 12 et 13 de la Rivière du Trésor;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer la quote-part du coût de ces travaux, les frais contingents et les taxes;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 16 août 2022, sous le numéro 22-432;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 1288 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage de certaines branches de la Rivière du Trésor pour un montant de 68 300 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 68 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointes à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)

NOM	STATUT	POSTE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Nadyne Oulmou	Syndiqué	Commis à la bibliothèque surnuméraire	12 septembre 2022
SERVICE DES LOISIRS			
Annie Caron	Contractuel	Cuisses abdos fessiers, Zumba, Cardio tonic	13 septembre 2022
Caroline Berthiaume	Contractuel	Stretching-Pilates, Cardio danse, Yoga pilates	12 septembre 2022
Christel Carreau	Saisonnier	Cardio baguettes, Musculation	12 septembre 2022
Coralie Beauseigle	Saisonnier	Hip hop 7-10 ans	10 septembre 2022
France Morissette	Contractuel	Essentrics	14 septembre 2022
Frédéric Dubuc	Saisonnier	Cuistot	17 septembre 2022
Kinergex Inc	Contractuel	Mise en forme 55 ans et +	14 septembre 2022
Latif Farouk	Contractuel	Basketball 8-11 ans	29 septembre 2022
Loyal Brunet	Saisonnier	DIY	22 octobre 2022
Lise Lapointe	Contractuel	Qi Gong	15 septembre 2022
Lydia Charron	Saisonnier	Funky 1,2,3, Initiation à la danse	10 septembre 2022
Nathaniel Campagna	Saisonnier	Dessin	17 septembre 2022
Roxane Vachon	Saisonnier	Cuistot	17 septembre 2022
Samuel Duchesne	Saisonnier	Donjon dragon	11 septembre 2022
Serge Leduc	Contractuel	Atelier les vins Oranges	27 octobre 2022
Simon Lanciault	Contractuel	Photographie pour adultes	15 septembre 2022
Steve Choquette	Contractuel	Boxe enfants et boxe adultes	13 septembre 2022

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **Retour au travail et rentrée scolaire** – M. Lemay invite les citoyens à faire preuve de prudence au volant et à réduire leur vitesse à proximité des zones scolaires. Une surveillance accrue du service de police va se poursuivre près de nos écoles.
- **Remerciements** – M. Lemay remercie les Julieillois.es qui ont participé aux activités offertes par la Ville durant la saison estivale, ainsi que les organismes. Ces activités contribuent à la joie de vivre dans la ville. La participation des Julieillois.es est importante pour les organisateurs de ces événements, car c'est la meilleure manière de leur dire un grand merci.

-
- **26^e édition de la Journée de la famille** – M. Lemay mentionne que cette journée a été un grand succès. M. Lemay remercie le comité organisateur, les bénévoles et les services municipaux, sans qui cet événement n'aurait pas été possible. M. Lemay désire également souligner la participation des conseillères Lucie Bisson et Josée Marc-Aurèle ainsi que le conseiller Eric Faucher. M. Lemay invite les Julievillois.es à visionner les photos de l'événement sur la page Facebook de la Journée de la famille.
 - **Parc Joseph-Véronneau** – Ce parc a aussi fait l'objet de travaux. De nouveaux modules de jeux à accessibilité universelle seront installés ainsi qu'un nouveau bâtiment de service.
 - **Activités à la Ville** – M. Lemay mentionne qu'il y aura plusieurs activités dans les prochaines semaines, telles Grandir avec mon arbre, Jog ma ville et le Salon des aînés. M. Lemay remercie les employés municipaux pour leur travail exceptionnel effectué dans le cadre des différentes activités de la Ville.
 - **Le Petit marché** – M. Lemay rappelle que le Petit marché est prolongé d'une semaine, se terminant le jeudi, 22 septembre 2022. Pour l'occasion, il y aura une fête de fermeture. Tous les détails seront diffusés sur la page Facebook du Petit marché au cours des prochains jours. M. Lemay remercie les citoyens d'encourager les producteurs locaux et régionaux.
 - **Marche myélome de la Rive-Sud** – Cette marche aura lieu le samedi 17 septembre à 9 h à l'école secondaire du Grand-Coteau. Les participants pourront parcourir 5 km. Le myélome multiple est un cancer du sang peu connu, mais le nombre de personnes qui en sont atteintes est en constante augmentation.
 - **Grandir avec mon arbre** – Toujours le 17 septembre, les tout-petits inscrits à cette activité se réuniront à la Place des générations à 10 h 30 pour souligner la plantation de l'arbre des naissances 2021.
 - **Hommage à Charles Hamelin** – Toute la population est invitée, le 17 septembre à 13 h, à souligner l'impressionnante carrière de Charles Hamelin à l'aréna de Sainte-Julie. M. Lemay invite les citoyens à venir féliciter le champion olympique, qui a débuté sa carrière à Sainte-Julie avec les Fines lames. Une séance de signatures d'autographes et du patin libre sont à l'horaire.
 - **7^e édition de Jog ma ville** – Le dimanche 18 septembre, les amateurs de course et de marche sont invités à participer à l'événement annuel Jog ma ville. Le départ et l'arrivée se feront à l'école secondaire du Grand-Coteau. Tous les profits sont remis aux organismes locaux.
 - **7^e édition du Salon Place aux aînés** – L'événement aura lieu le vendredi 30 septembre au centre communautaire de Sainte-Julie. L'accès au site et les activités sont gratuits. Cependant, pour ceux qui désirent une boîte à lunch, il y aura un coût.
 - **Pétillant & Gourmand** – M. Lemay invite les Julievillois.es à participer au nouvel événement-bénéfice du maire, l'événement Pétillant & Gourmand, qui aura lieu les 30 septembre et 1^{er} octobre 2022 au parc Jules-Choquet. Ce sera une grande fête gourmande sous le chapiteau, qui regroupera des stations de consommations alcoolisées, des kiosques de repas prêt-à-manger festifs, des prestations musicales et une zone familiale pour divertir les petits et les grands. Tous les profits seront remis à nos organismes, qui contribuent à notre belle qualité de vie.

- **Transport collectif** – M. Lemay indique avoir pris connaissance de tous les commentaires des citoyens et il continue de faire des représentations auprès d'exo, qui fait un suivi très serré auprès du transporteur. Malgré tous les efforts, la situation demeure difficile, notamment au niveau du recrutement de chauffeurs d'autobus. Il y aura de nouveaux chauffeurs qui prendront la relève bientôt, au courant des prochaines semaines. M. Lemay siègera sur la cellule d'action qui se penchera sur les effets de la pénurie de la main-d'œuvre en transport. Cette cellule regroupera des représentants d'exo, de certaines municipalités, dont Sainte-Julie, du gouvernement du Québec et d'autres partenaires.
- **Suivi sur le comité aérien** – M. Lemay indique que des discussions ont eu lieu entre les Villes de Sainte-Julie, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand avec l'opérateur de Saint-Hubert, DASH-L. Une rencontre a eu lieu cet été durant laquelle nous avons exprimé les mécontentements des citoyens concernant le transport aérien de plus en plus fréquent et aussi les hauteurs de plus en plus basse. Des demandes ont été faites afin qu'il y ait plus de transparence de la part de DASH-L. Nous sommes heureux dans ce dossier d'être entourés de notre comité technique composé d'experts bénévoles en aviation, tels pilote et contrôleur. L'aéroport de Saint-Hubert rencontrera nos experts, car ils ont des représentations à faire au niveau des trajets, des décollages et des atterrissages. Le but est d'éloigner le bruit vers les champs de Boucherville, le long de l'autoroute 30. Des tests sonores ont également été faits au mois d'août dernier et nous attendons les résultats vers la fin de l'année. À partir des résultats, d'autres discussions se poursuivront avec l'aéroport. M. Lemay réitère que la Ville est déterminée à ce que des solutions soient mises rapidement en place par l'aéroport.
- **Mme Lucie Bisson** – Mme Bisson remercie les commanditaires de la Journée de la famille. La Ville a eu un super accueil des citoyens corporatifs. Plusieurs événements ne pourraient avoir lieu si les citoyens corporatifs ne coopéraient pas.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Ghislain Hainault

M. Hainault, membre actif du Club de pétanque de Sainte-Julie, fait la lecture d'une lettre au sujet de la reclassification du Club de pétanque de Sainte-Julie et demande que l'adhésion des membres du Club de pétanque soit gratuite.

Cette lettre est remise à la greffière pour dépôt au procès-verbal de la séance.

M. Lemay indique que la Ville prend bonne note de tout cela et qu'une analyse sera faite à cet effet. M. Lemay mentionne que de beaux investissements seront faits en 2023 près du terrain de pétanque, dont l'ajout d'auvents et de bloc sanitaire.

Mme Brisson recommande qu'une seconde rencontre soit faite afin de discuter des nouveaux critères de la politique. Mme Brisson rappelle qu'il y a des « pour » et des « contre » concernant la nouvelle classification du Club de pétanque.

M. Richard Tremblay

M. Tremblay, membre du Club de pétanque, indique que tous les membres présents à l'assemblée annuelle du Club, qui s'est tenue le 9 septembre dernier, ont refusé l'augmentation du coût d'adhésion de 20 \$ / an, alors qu'auparavant, il était de 10 \$ / an, notamment à cause des coûts de réservation du terrain et des assurances.

Mme Brisson précise que le Club de pétanque, cette année, a bénéficié d'une gratuité au niveau de la police d'assurance. Mme Brisson souligne que le Club de pétanque n'est pas le seul organisme à Sainte-Julie et que la Ville doit agir avec équité.

M. Tremblay mentionne que des citoyens jouent à la pétanque au Domaine des Hauts-Bois, sans qu'ils aient à payer un sou.

M. Lemay mentionne que les citoyens qui jouent à la pétanque au Domaine des Hauts-Bois ne sont pas membres d'un organisme reconnu et que le terrain n'est pas réservé exclusivement pour eux.

M. Lemay réitère qu'une analyse sera faite pour trouver une solution, mais la Ville doit agir avec équité.

Mme Brisson mentionne qu'être un organisme reconnu vient avec du soutien de la Ville, comme du prêt d'équipements, de la livraison d'équipements, de l'aide logistique sur le terrain, du soutien dans l'organisation de réunions, etc.

Mme Joly

Mme Joly mentionne avoir reçu, le 8 juillet dernier, un avis de la Ville à l'effet qu'une clôture sera installée derrière sa propriété. Or, Mme Joly a déjà une clôture derrière sa propriété. Un arpenteur-géomètre a fait du bornage pour délimiter le terrain de la Ville et les poteaux installés par l'arpenteur-géomètre font en sorte que la clôture de la Ville se situerait derrière la sienne. Mme Joly demande si les citoyens seront consultés avant que la clôture soit installée.

M. Lemay mentionne que cette clôture sera installée à cet endroit pour protéger le terrain acquis à des fins de conservation et de préservation. Dans le contrat conclu avec la CMM et le gouvernement du Québec, la Ville doit protéger et préserver le boisé et la clôture est la solution.

Les travaux de l'arpenteur-géomètre sont de bien délimiter le terrain. Une fois cela terminé, la Ville rencontrera chacun des propriétaires. M. Lemay mentionne que la Ville n'aménagera pas de clôture aux endroits où il y a déjà une clôture si celle-ci se situe sur le terrain du propriétaire, et qu'elle respecte les critères. M. Lemay mentionne que la clôture sera la plus discrète possible.

M. Pierre Champagne

M. Champagne demande quels sont les organismes qui paient à Sainte-Julie.

Mme Brisson mentionne que la FADOQ est dans la catégorie « communautaire ». Mme Brisson énumère les autres catégories et précise que la FADOQ ne paie pas de loyer au centre communautaire.

M. Champagne indique que l'arrêt obligatoire sur la rue des Marguerites n'est plus visible, car la végétation le cache.

M. Lemay mentionne que l'arbre sera émondé.

Mme Denise Philippe

Mme Philippe mentionne que son voisin accumule des pneus dans sa cour arrière.

M. Lemay mentionne qu'un suivi sera fait à cet effet (requête 2022-02302).

Mme Nadine Oliveira Diaz

Mme Diaz se préoccupe de la sécurité des enfants près de l'école du Moulin. Plusieurs parents souhaitent l'aménagement d'une traverse lumineuse pour piétons à l'intersection des rues du Moulin et Marie-Rollet.

M. Lemay mentionne que la sécurité près des écoles fait l'objet d'analyses de la part du comité de la sécurité publique, et ce, à chaque année. Récemment, le comité de la sécurité publique a recommandé de prolonger la bande cyclable qui se trouve sur la rue du Moulin, jusqu'à la rue Arthur-Buies afin que la circulation piétonne traverse à l'arrêt obligatoire. Cette traverse pourrait être utilisée, en plus des arrêts qui sont aux intersections de part et d'autre de la rue Marie-Rollet et de la rue Laure-Conan. La Ville et les conseillères Isabelle Poulet et Josée Marc-Aurèle porteront une attention particulière sur l'efficacité de ces nouvelles mesures.

M. Karim Kolli

M. Kolli demande si la Ville a une politique d'équité et d'égalité dans le nombre d'employés femmes, hommes et minorités visibles recrutés par la Ville. Si oui, M. Kolli apprécierait avoir plus de détails, tel pourcentage hommes, femmes, minorités visibles.

Mme Brisson mentionne que la Ville n'a pas de politique spécifique à cet effet. Cependant, la Ville suit les normes et lois en vigueur. Mme Brisson précise que bien qu'il n'y ait pas d'étude à cet effet, elle croit que la Ville a un bon pourcentage de femmes dans les employés cols blancs et dans les métiers non traditionnellement féminins.

M. Lemay précise qu'il y a une majorité de femmes au sein du conseil municipal et que c'est une femme qui est à la tête de la direction générale à la Ville.

M. Santiago Goldaracena

M. Goldaracena demande si la Ville peut colmater le chemin en gravier dans le parc de Vienne, car il manque un peu d'entretien.

M. Lemay mentionne que cette demande sera transmise au Service des infrastructures et gestion des actifs et que les travaux seront faits dans les prochains jours.

22-458

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesnes
Greffière